C

S.A.R.L "3 G EXPERTISES"

au Capital de 7622.45 €
Siège Social: Rue ALPHONSE DAUDET
LE HAUT SARTOUX
06560 VALBONNE
RCS GRASSE B 399 709 450
N° Siret: 399 709 450 00015

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE Du 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le quinze juin,
A dix huit heures trente,
Au siège social.

Les associés de la société sus-nommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50
QUITUS A LA GERANCE
AFFECTATION DU RESULTAT
POUVOIRS A CONFERER

La séance est ouverte sous la présidence de Madame MIRIAM PENET épouse LEJEUNE, gérante en exercice, laquelle constate qu'est également présent, en dehors d'elle-même, propriétaire de 17 parts, ci de 82 à 98,

*Mademoiselle ESTELLE LEJEUNE, propriétaire de 15 parts, ci de 16 à 30,
*Monsieur BASTIEN LEJEUNE, propriétaire de 50 parts, ci de 1 à 15 et de 31 à 65,
*Monsieur JEAN-PAUL LEJEUNE, propriétaire de 18 parts, ci de 66 à 81 et de 99 à 100.

et que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 100 parts, ci de 001 à 100.
Soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, la Présidente déclare l'Assemblée régulièrement constituée et pouvant valablement

ORL

délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis, elle dépose sur le bureau de l'Assemblée, les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il leur est donné acte, notamment :

* Les comptes annuels dressés au 31 décembre 2025 ;
* Le rapport de gestion de la gérance ;
* Le texte des résolutions proposées.

Il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion en invitant les Associés à examiner une nouvelle fois les comptes annuels. Un échange de vues intervient, au cours duquel le président fournit tous renseignements et explications complémentaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, savoir :

Total du bilan : 284 509 €
Total des produits d'exploitation : 259 290 €
Total des charges d'exploitation : 258 447 €
Résultat d'exploitation : 843 €
Résultat net : 1 022 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne Quitus de sa gestion à Madame Miriam LEJEUNE, gérante, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.12.2025, soit un bénéfice de 1 022 €, comme suit :

- Autres Réserves pour ..... **1 022 €**

Une réaffectation comptable du « Report à Nouveau » au poste « Autres Réserves » est opérée pour un montant de 168 413 €.

HL

Ainsi, le compte « Autres Réserves » sera désormais créditeur de 172 635 €.

La collectivité des associés reconnaît en outre :

Qu'il a été distribué les dividendes suivants en 2021 :

Associé	Nombre de Part	Dividendes Brut	Montant FLAT TAX 30 %	Dividendes Net
PENET épouse LEJEUNE Miriam	17 parts	1 700 €	510 €	1 190 €
LEJEUNE Estelle	15 parts	1 500 €	450 €	1 050 €
LEJEUNE Bastien	50 parts	5 000 €	1 500 €	3 500 €
LEJEUNE Jean-Paul	18 parts	1 800 €	540 €	1 260 €
TOTAL	**100 Parts**	**10 000 €**	**3 000 €**	**7 000 €**

Il n'y a pas eu de distribution de dividende les autres années.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérante, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la présidente lève la séance à dix-neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal, signé de tous les associés présents, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

La Gérante
MME. LEJEUNE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **284 509** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **259 468** euros et un total **charges** de **258 447** euros,dégageant ainsi un résultat de **1 022** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **284 509** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **259 468** euros
  - un total charges de **258 447** euros

  - dégage un résultat de **1 022** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SARL 3G EXPERTISES** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : RUE ALPHONSE DAUDET 06560 VALBONNE

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 9 9 7 0 9 4 5 0 0 0 0 1 5

Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	359	AC	359		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 831	AS	51 247	1 584	2 185
	Autres immobilisations corporelles	AT	54 909	AU	50 540	4 369	9 651
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	521	BI		521	521
	TOTAL (II)	BJ	**108 620**	BK	**102 146**	**6 474**	**12 358**
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	70 380	BY		70 380	42 851
	Autres créances (3)	BZ	11 810	CA		11 810	4 030
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	95 589	CE		95 589	95 589
	Disponibilités	CF	100 256	CG		100 256	80 290
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	**278 035**	CK		**278 035**	**222 760**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**386 655**	1A	**102 146**	**284 509**	**235 118**

Renvois : (1) Dont droit au bail: (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 521 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : Stocks : Créances :

COPIE CERTIFIEE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SARL 3G EXPERTISES — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 622)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	851	851
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 200	3 200
	Report à nouveau	DH	168 413	177 270
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**1 022**	**(8 857)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**181 108**	**180 086**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13	13
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 213	1 987
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 599	26 010
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	60 576	27 022
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**103 401**	**55 032**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**284 509**	**235 118**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont: Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont: Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont: Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	103 401	55 032
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant ☐*

		Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	259 289	FH		FI	259 289	239 297
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**259 289**	FK		FL	**259 289**	**239 297**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		4 442
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**259 290**	**243 739**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	98 001	104 094
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	677	663
	Salaires et traitements *					FY	104 560	98 641
	Cotisations sociales (10)					FZ	47 673	43 236
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)					GA	5 884	7 812
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	1 651	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**258 447**	**254 446**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**843**	**(10 708)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	178	1 850
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**178**	**1 850**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**178**	**1 850**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**1 022**	**(8 857)**

COPIE CERTIFIE! CONFORME

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SARL 3G EXPERTISES** Néant ☐*

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**259 468**	**245 589**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**258 447**	**254 446**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**1 022**	**(8 857)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	751	751
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL 3G EXPERTISES** Néant ☐*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	359	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	52 831	KT	KU
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	3 440	KW	KX
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	43 056	KZ	LA
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	8 413	LC	LD
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	107 740	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	521	1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	521	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	108 620	ØH	ØJ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CØ	DØ	359	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW		1X
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY		LZ
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH		MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	52 831	ML
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	3 440	MO
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	43 056	MR
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	8 413	MU
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	ND	NE		NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY	NG	NH	107 740	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7		ØW
FINANCIERES	Autres participations	IØ	ØX	ØY		ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C		2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	521	2G
FINANCIERES	TOTAL IV	I3	NJ	NK	521	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	108 620	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2026

Exercice N clos le : 31122025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES

Néant [X]*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	359	EL		EM		EN	359
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	**359**	RM		RN		RO	**359**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	50 646	QA	601	QB		QC	51 247
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 440	QE		QF		QG	3 440
	Matériel de transport	QH	34 411	QI	4 811	QJ		QK	39 221
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 407	QM	472	QN		QO	7 879
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**95 903**	QV	**5 884**	QW		QX	**101 787**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**96 262**	ØP	**5 884**	ØQ		ØR	**102 146**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2026

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES**

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant ☐*

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	521	UV	521	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	70 380		70 380		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 256		3 256		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 554		8 554		
	Etat et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS					
	TOTAUX	VT	**82 711**	VU	**82 711**	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 213	3 213		
Personnel et comptes rattachés		8C	14 543	14 543		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 767	13 767		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 910	10 910		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	378	378		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	13	13		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	60 576	60 576		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	**103 401**	VZ **103 401**		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	13
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

COPIE CERTIFIE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant ☐*

Exercice N, clos le : 31122025

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	1 022
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	1 022

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI)	XG	
		Dt déd. exc. (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc. (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)	YD
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)	XI	1 022	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL 1 022
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO 0

COPIE CERTIFIÉE CONFORME et Cyrille

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise SARL 3G EXPERTISES

Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	8 857
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	1 022
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	7 835
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	7 835

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 802

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant ☐*

ORIGINES (1)			AFFECTATIONS (1)			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	177 270	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
			- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(8 857)	Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau	ZG	168 413
TOTAL I	ØF	**168 413**	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**168 413**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DETAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	16 866	XQ	17 468	17 304
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	3 143	3 200
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	77 390	83 590
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	**98 001**	**104 094**
DETAILS DES POSTES – IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	631	618
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		9Z	46	45
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	**677**	**663**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	47 935	48 618
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	4 319	3 333
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *			ØB	103 175	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS			
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant ☐*

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf.état 2059A-Détail...					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19%	Long terme ⑩ — 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ — 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)							
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)			(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant [X]*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant [X]*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values: A 19 %, ou à 15 % ②	Moins-values: A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme: A 15 % ou à 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥= ②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant [X]*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	2
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	259 289
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	**259 289**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**1**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	5 152
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	75 232
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 651
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**82 035**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**177 255**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	177 255

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	259 289
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2026

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31122025 N° SIRET 39970945000015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3G EXPERTISES

ADRESSE (voie) RUE ALPHONSE DAUDET LE HAUT SARTOUX

CODE POSTAL 06560 VILLE VALBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4
Totalisation	P5	4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Totalisation	P6	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

COPIE CERTIFIEE CONFORME
de l'original

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille PENET Prénom(s) MIRIAM
Nom d'usage LEJEUNE % de détention 17,00 Nb de parts ou actions 17
Naissance : Date 03101948 N° département 99 Commune RADES Pays TUNISIE
Adresse : N° 1 Voie PLACE MARCEL PAGNOL
Code postal 06560 Commune VALBONNE Pays FRANCE

Titre (2) MLE Nom de famille LEJEUNE Prénom(s) ESTELLE
Nom d'usage BRET % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 15
Naissance : Date 31051975 N° département 95 Commune PONTOISE Pays FRANCE
Adresse : N° 71 Voie AVENUE DE VERDUN
Code postal 71000 Commune MACON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2059-F 2026

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 39970945000015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3G EXPERTISES

ADRESSE (voie) RUE ALPHONSE DAUDET LE HAUT SARTOUX

CODE POSTAL 06560 VILLE VALBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Totalisation	P5	4	Totalisation	P6	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LEJEUNE Prénom(s) JEAN PAUL

Nom d'usage % de détention 18,00 Nb de parts ou actions 18

Naissance : Date 02111947 N° département 78 Commune LES MUREAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 1 Voie PLACE MARCEL PAGNOL

Code postal 06560 Commune VALBONNE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille LEJEUNE Prénom(s) BASTIEN

Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 24031960 N° département 95 Commune PONTOISE Pays FRANCE

Adresse : N° 24 Voie AVENUE SIDI BRAHIM

Code postal 06130 Commune GRASSE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2026

1/0 (1) Néant [X]*

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 39970945000015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL 3G EXPERTISES**

ADRESSE (voie) **RUE ALPHONSE DAUDET** **LE HAUT SARTOUX**

CODE POSTAL **06560** VILLE **VALBONNE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Immobilisations

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	359					359
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**359**					**359**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	52 831					52 831
	Instal., agencement, aménagement divers	3 440					3 440
	Matériel de transport	43 056					43 056
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 413					8 413
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**107 740**					**107 740**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	521					521
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**521**					**521**
	TOTAL	**108 620**					**108 620**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement			359			359
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**359**			**359**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			50 646	601		51 247
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			3 440			3 440
	Matériel de transport			34 411	4 811		39 221
	Matériel de bureau, mobilier			7 407	472		7 879
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**95 903**	**5 884**		**101 787**
	TOTAL			**96 262**	**5 884**		**102 146**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	521	521	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	70 380	70 380	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 256	3 256	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 554	8 554	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	**82 711**	**82 711**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 213	3 213		
	Personnel et comptes rattachés	14 543	14 543		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 767	13 767		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 910	10 910		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	378	378		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	13	13		
	Autres dettes	60 576	60 576		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**103 401**	**103 401**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	13			

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**6 802**
Dettes fiscales et sociales		**6 802**
PROV CP A PAYER	*5 499*	
CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYE	*1 303*	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Capital social

	Etat exprimé en euros	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				7 622,45
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice				**7 622,45**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME